



Déclaration du requérant

Je sou mets cette application dans le but d'obtenir du financement de la part de Société de crédit commercial autochtone. Les informations qui y sont fournies, de même que celles contenues dans les annexes sont, au meilleur de ma connaissance, véridique et exacte.

Je déclare que, au meilleur de ma connaissance, tous les aspects de ma proposition seront, le cas échéant, conformes avec les lois, codes, règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

J'accepte de donner accès aux sites et bureaux de mon entreprise, à des heures convenables, aux représentants de Société de crédit commercial autochtone et que ces représentants puissent faire l'inspection des livres et registres de mon entreprise; j'autorise également Société de crédit commercial autochtone à obtenir ou échanger des renseignements personnels avec tout agent de renseignements personnels aux fins d'établir ou de vérifier ma situation financière.

LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DANS LE SECTEUR PRIVÉ (LOI 68)

Les renseignements personnels que vous nous fournissez ainsi que ceux recueillis par nous auprès d'autres institutions financières ou d'agences de renseignements, sont conservés au siège social de la corporation et leur consultation répond toujours aux normes de confidentialité observées par Société de crédit commercial autochtone.

La nouvelle loi, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1994, vient confirmer ce qui existait déjà en pratique, à savoir votre droit de consulter et d'obtenir copie des renseignements personnels que les institutions financières et les agences de crédit possèdent sur vous. Vous avez aussi le droit de faire rectifier ou de compléter vos renseignements personnels si vous êtes en mesure de démontrer que ceux-ci sont inexacts, incomplets, équivoques, périmés ou non nécessaires. En cas de litige, vous pouvez vous adresser à la Commission d'accès à l'information qui possède tous les pouvoirs nécessaires pour régler les mécontentes. Cependant, vous devez pour ce faire, effectuer votre demande à la Commission à l'intérieur des délais légaux qui sont généralement de trente (30) jours.

Nom du requérant (Lettres moulées)

Date de naissance

Numéro d'assurance sociale

Signature du requérant

Date (jour/mois/année)

(Cette déclaration est requise pour toute demande de financement effectuée auprès de SOCCA.)